



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 09 Décembre 2015



14 – GESTION FINANCIERE, BUDGETAIRE ET COMPTABLE

14.4 – Autorisation de contracter un prêt d'un montant de 10 millions d'euros pour le financement des projets du SMTc.

L'an deux mille quinze, le neuf décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO (pouvoir à compter du point 14) GRASS, KELLER, LAGLEIZE (pouvoir à compter du point 14) LATTES, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :
MME. TRAVAIL-MICHELET.

Etait absent-excuse :
M. RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :
MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :
MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :
MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Dans le cadre du financement des travaux inscrit au PDU pour 2015, le SMTC doit faire appel pour partie à l'emprunt.

Monsieur le Président rappelle que le besoin d'emprunt pour l'année 2015 est estimé à 52,960 millions d'euros.

Pour financer ces investissements jusqu'à la fin de l'année, le SMTC a procédé à une large consultation auprès de 16 établissements bancaires.

- Crédit Mutuel
- Caisse d'Epargne
- CA-CIB – Groupe Crédit Agricole
- Crédit Agricole TOULOUSE
- Banque populaire Occitane
- Caisse des dépôts et Consignation
- Société générale
- LCL Banque des Institutionnels
- La Banque Postale
- Deutsch Bank
- NATIXIS
- BNP Paribas
- HSBC France
- HELABA
- Crédit Foncier
- Deutsche Pfandbriefbank

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de retenir l'offre de la Société Générale pour conclure une convention de prêt aux conditions suivantes :

- Montant : 10 000 000 EUR maximum
- Date de Mise à Disposition des Fonds : 18/12/2015 au plus tard
- Date de Remboursement Final : 18/12/2020
- Amortissement du Concours : Annuel linéaire
- Taux d'Intérêts :
 - o Pendant 3 ans : Euribor 12 mois (flooré à 0) + 0,45%
 - o Puis pendant 2 ans : Taux fixe à 1,15% maximum (à réactualiser lors de la fixation définitive des conditions par téléphone)
- Base de calcul des intérêts : Exact/360
- Périodicité de Paiement des Intérêts : Annuel
- Commission d'Engagement : 0€
- Remboursement autorisé moyennant une pénalité (soulte calculée selon les conditions de marché).

* * *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

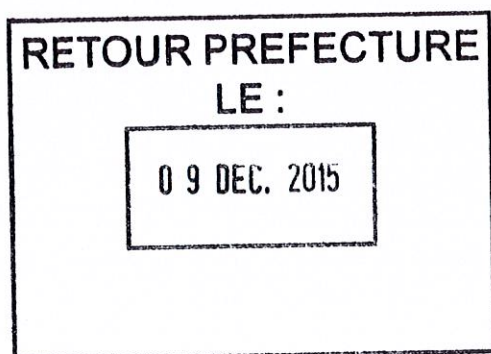
ARTICLE 1^{ER} : DECIDE de contracter auprès de la Société Générale un emprunt d'un montant de 10 000 000 € (dix millions d'euros) destiné au financement des investissements 2015 dans le cadre de son PDU dans les conditions citées ci-dessus.

ARTICLE 2 : AUTORISE Le représentant légal de l'emprunteur à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la Société Générale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

ARTICLE 3 : ENGAGE la Collectivité pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la convention.

ARTICLE 4 : AUTORISE son Président à signer la convention de crédit susvisée et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ladite convention.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES